

PRU de Planoise - Axe Ile de France / Cassin - Construction d'un local technique - Programme de travaux

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 14 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le schéma et les principes de l'opération de renouvellement urbain de Planoise.

Il a autorisé M. le Maire à :

- lancer l'opération,
- déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- signer une convention partenariale avec la Foncière Logement,
- signer une convention avec l'ANRU après acceptation du montage financier,
- signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée lauréate du concours portant sur l'aménagement de l'axe Ile de France / Cassin. L'opération qui est entrée dans une phase concrète comporte les actions suivantes :

1 - Construction d'un local technique situé 6 rue de Cologne

Ce local technique se substituera aux locaux techniques intégrés dans le bâtiment démolé en 2006 et dans celui voué à la démolition (1, 3 et 5 rue de Cologne).

Le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2009 est réparti en 4 lots :

- Lot 1 : terrassement gros œuvre d'un montant de 113 932,38 € TTC avec l'entreprise CHAILLET
- Lot 2 : étanchéité d'un montant de 6 174,63 € TTC avec l'entreprise SFCA
- Lot 3 : métallerie d'un montant de 15 623,50 € TTC avec l'entreprise REMY
- Lot 4 : espaces verts d'un montant de 2 317,24 € TTC avec l'entreprise DUCHESNE ESPACES VERTS.

2 - Réalisation d'une aire de jeux

Une aire de jeux sera intégrée dans les jardins thématiques animant la liaison entre la rue de Cologne et l'esplanade du Centre Nelson Mandela.

Estimation : 50 000 € TTC.

3 - Travaux d'étanchéité traversée Allende lot 9

Des travaux d'étanchéité doivent être réalisés sur la dalle du parking souterrain situé sous les parkings de surface et le supermarché. Ils sont motivés par le renforcement de la dalle et le déplacement d'un escalier de secours.

Estimation : 179 350 € TTC.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés et factures à intervenir, après mise en concurrence, pour les actions 1, 2, et 3,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés avec les entreprises déclarées titulaires par la Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2009 pour ce qui concerne l'action 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.